

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 11/007/2006 (Public)

Bulletin n° : 321

ÉFAI

12 décembre 2006

Bahreïn. Amnesty International déplore les premières exécutions depuis dix ans

Amnesty International déplore l'exécution, lundi 11 décembre 2006, de deux hommes et d'une femme ; c'est la première fois depuis 1996 que le Bahreïn procède à des exécutions.

Mohammad Hanif Atta Mohammad, ressortissant pakistanais, ainsi que Jasmine Anwar Hussain et Mohammad Hilaluddin, tous deux du Bangladesh, avaient été inculpés séparément de meurtre. Tous trois ont été passés par les armes.

Leur condamnation à mort avait été confirmée par le roi Sheikh Hamad bin Issa al Khalifa, chef d'État du Bahreïn, le 21 novembre ; depuis cette date, Amnesty International fait campagne pour obtenir que leurs sentences soient commuées en peines de prison.

Jusqu'à cette année, la peine capitale était rarement appliquée au Bahreïn et avant les exécutions de ce lundi 11 décembre, seule une personne avait été exécutée depuis 1977.

Il est particulièrement décevant, au vu de l'élection récente du Royaume au nouveau Conseil des droits de l'homme des Nations unies, dont les membres sont censés respecter les normes les plus élevées en matière de promotion et protection des droits humains, notamment en prenant des mesures en vue d'abolir la peine capitale en droit et en pratique, de constater que le Bahreïn a mis un terme à son long moratoire de fait sur les exécutions. Amnesty International adresse ses condoléances aux victimes et aux proches des victimes mais reste opposée à la peine de mort, forme la plus ultime de châtement cruel, inhumain et dégradant, dans tous les cas.

Complément d'information

Mohammad Hanif Atta Mohammad, ressortissant pakistanais âgé de trente-sept ans, a été reconnu coupable du meurtre d'un Bahreïnite en août 2003. Mohammad Hanif Atta Mohammad aurait frappé la victime au point de lui faire perdre connaissance, l'aurait aspergé d'essence puis aurait mis le feu à son domicile après y avoir également répandu du carburant. L'épouse de la victime, accusée d'être impliquée dans cet assassinat, a été condamnée à vingt-cinq ans de réclusion. Les deux peines ont été prononcées par la Haute cour criminelle et confirmées par la Cour de cassation.

Jasmine Anwar Hussain, vingt-trois ans, employée de maison et Mohammad Hilaluddin, trente-trois ans, ont été condamnés à la peine capitale pour le meurtre d'une femme bahreïnite à Buhair, près de al Manama, en novembre 2004, au cours d'une tentative de cambriolage de son domicile. Leur condamnation à la peine capitale avait été confirmée en appel en décembre 2005.

Issa Ahmad Qambar, Bahreïnite, avait été passé par les armes en mars 1996. Il avait été reconnu coupable du meurtre avec préméditation d'un policier.